

Le 18 juin 2021

M^e Adina Georgescu
Ligne directe : 514.871.5494
acgeorgescu@millerthomson.com

PAR SDE ET PAR COURRIEL

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : 7^{ème} Demande amendée pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demandes de modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1^{er} janvier 2021 et du 1^{er} janvier 2022 (« Demande »)
Dossier de la Régie : R-4122-2020 (Phase 3B)
Notre dossier : 111216.0114

Chère consœur,

La présente fait suite aux demandes de remboursement de frais déposées par les intervenants relativement à la phase 3B du dossier mentionné en titre.

Gazifère a pris connaissance de ces demandes et souhaite formuler les commentaires suivants à leur égard.

Tout d'abord, Gazifère estime que les frais réclamés par SÉ-AQLPA sont particulièrement élevés considérant la portée limitée de l'intervention de cet intervenant. Celui-ci réclame plus de 100 heures de préparation (pour le procureur et les analystes) du dossier, alors qu'une partie de ces heures étaient vraisemblablement dédiées :

- à la présentation de recommandations élaborées sur deux sujets qui dépassaient¹ le cadre autorisé par la Régie aux fins de la Phase 3B;
- à la préparation d'un argumentaire écrit élaboré visant à débattre de la recevabilité de ses recommandations portant sur ces deux sujets;

Gazifère considère donc que le montant des frais réclamés par SÉ-AQLPA devrait être ajusté à la baisse pour tenir compte de ce qui précède.

¹ Décision D-2021-046;

Gazifère prend note, par ailleurs, que le GRAME, l'ACEFO et la FCEI ont inclus, dans leurs demandes de remboursement de frais respectives, les frais relatifs à la séance de travail tenue le 16 avril 2021 relativement au Processus d'allègement global (PAG).

Gazifère demande donc à la Régie de prendre ses commentaires en considération dans le cadre de son analyse des demandes de remboursement des frais aux fins de la décision qu'elle rendra à cet égard.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

MILLER THOMSON SENCRL



Adina Georgescu

ACG/

c.c. (par courriel seulement)

Me Geneviève Paquet (GRAME)
Me Pierre-Olivier Charlebois (FCEI)
Me Steve Cadrin (ACEF de l'Outaouais)
Me Dominique Neuman (S.É.-AQLPA)